



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/134
S/13846

10 mars 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-cinquième session

Point 11 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-cinquième année

Lettre datée du 17 mars 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la note datée du 6 mars 1980, adressée par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam. Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) CHEN CHU

* A/35/50.

ANNEXE

NOTE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM PAR LE MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le 6 mars 1980

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et a l'honneur de porter ce qui suit à sa connaissance :

Dix séances plénières ont été tenues à Beijing, au cours de la deuxième série de négociations sino-vietnamiennes, au niveau des vices-ministres des affaires étrangères. Pendant cette période, la partie chinoise a réitéré avec la plus grande sincérité sa proposition en 8 points, précisé son point de vue et sa position pour ce qui est du règlement des questions concernant les relations entre le Viet Nam et la Chine et elle n'a épargné aucun effort pour parvenir à des résultats dans ces négociations. Malheureusement, la partie vietnamienne n'a manifesté aucune sincérité et elle a refusé avec obstination d'examiner les propositions raisonnables de la partie chinoise. En revanche, elle a tenté de se servir des négociations pour tromper l'opinion publique et défendre sa politique d'agression et d'expansion, ainsi que son opposition et son hostilité à la Chine. Les divergences de vues entre les deux parties sont telles qu'aucun progrès n'a pu être réalisé au cours des négociations. A l'heure actuelle les autorités vietnamiennes font montre d'une opposition et d'une hostilité accrues envers la Chine, intensifient leur guerre d'agression au Kampuchea et menacent la paix et la sécurité de la Thaïlande et des pays du Sud-Est asiatique. Dans ces conditions, il n'est guère probable que la poursuite de la deuxième série de négociations conduise à un progrès quelconque.

Afin que les négociations entre la Chine et le Viet Nam débouchent sur l'objectif recherché et contribuent au rétablissement de l'amitié traditionnelle entre les deux peuples et la normalisation des relations entre les deux pays, la partie chinoise propose, après une étude attentive et eu égard à l'état actuel des négociations, de clore la deuxième série de négociations entre la Chine et le Viet Nam afin que les deux parties puissent disposer d'une période de temps nécessaire pour examiner de façon approfondie les vues et propositions de l'autre partie et rechercher les moyens de régler leurs différends. La troisième série de négociations pourrait se tenir à Hanoi, à une date que les deux parties jugeraient appropriées au cours du deuxième semestre de 1980. Il est proposé que les ambassades des deux pays procèdent à des contacts et des consultations en vue de l'organisation de la prochaine série de négociations.